

16 AOUT 2021



Direction générale des territoires  
Pôle territorial de Bordeaux  
Service foncier  
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

## **ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1127**

Du 12 août 2021

**OBJET** : Bordeaux - Modification du plan d'alignement de la rue Nicolas Beaujon –  
Approbation

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2  
et L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R.  
141-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles  
L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

**Vu** le plan d'alignement de la rue Nicolas Beaujon approuvé le 28 décembre 1912 ;

**Vu** la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux  
Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et  
notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans  
d'alignement ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Pré-  
sident de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire  
Vendé en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle  
territorial de Bordeaux à l'effet de signer les décisions visant à approuver les plans  
d'alignement, à les modifier, à les abroger ;

**Vu** l'arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d'ouvrir une enquête publique  
ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d'alignement  
sur la commune de Bordeaux ;

**Vu** le rapport d'enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du  
6 juillet 2021 ;

**Considérant** que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine  
public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains  
de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier  
d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une  
servitude d'alignement ;

**Considérant** que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

**Considérant** qu'une enquête publique ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021 s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Nicolas Beaujon, afin de réduire la servitude d'alignement touchant une propriété bâtie présentant un intérêt architectural ;

**Considérant** qu'aucune des observations émises lors de cette enquête n'est défavorable à la modification envisagée du plan d'alignement de la rue Beaujon ; que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la Commissaire enquêtrice ;

## **Le Président de Bordeaux Métropole**

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue Nicolas Beaujon à Bordeaux, ci annexé.

**Article 2** : Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 3** : Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole  
le **13 AOUT 2021**

Pour le Président et par délégation,

Claire Vendé  
Adjointe au Directeur général des territoires  
Responsable du pôle territorial de Bordeaux



**BORDEAUX**  
**MÉTROPÔLE**

DIRECTION GÉNÉRALE NUMÉRIQUE  
ET SYSTÈMES D'INFORMATION

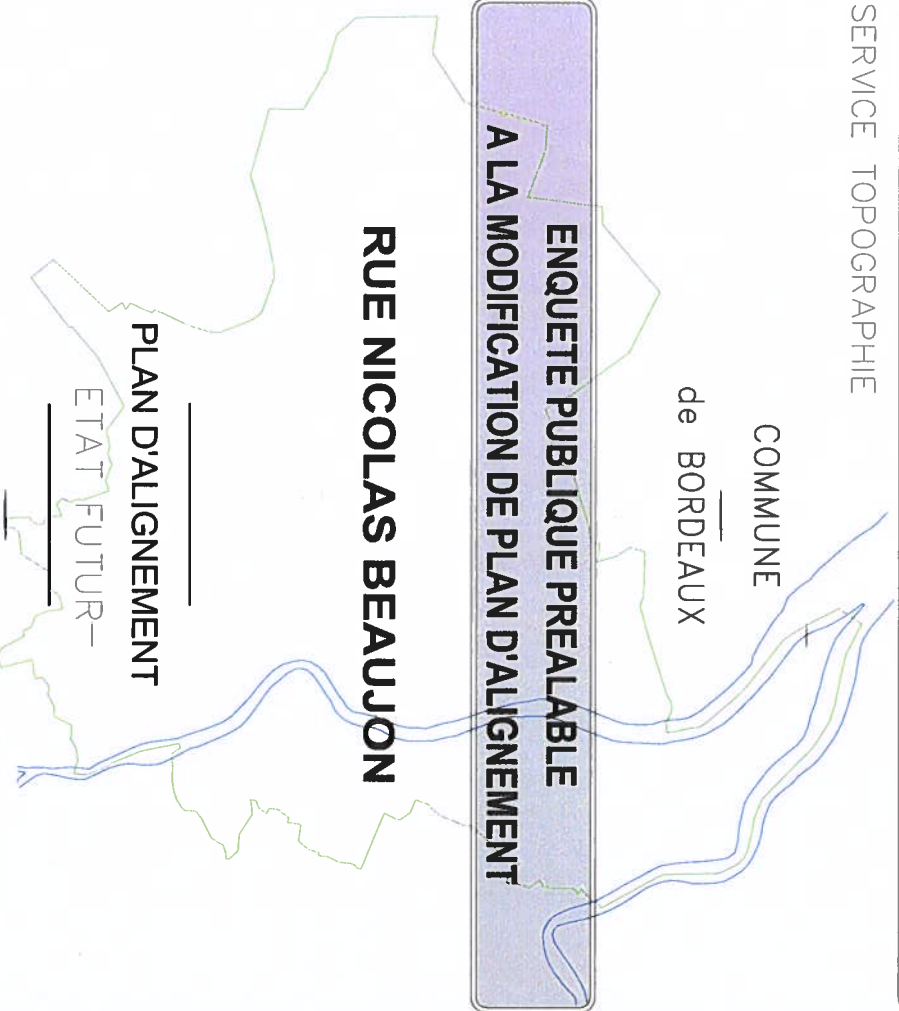
DIRECTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE  
de BORDEAUX

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE  
À LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

**RUE NICOLAS BEAUJON**

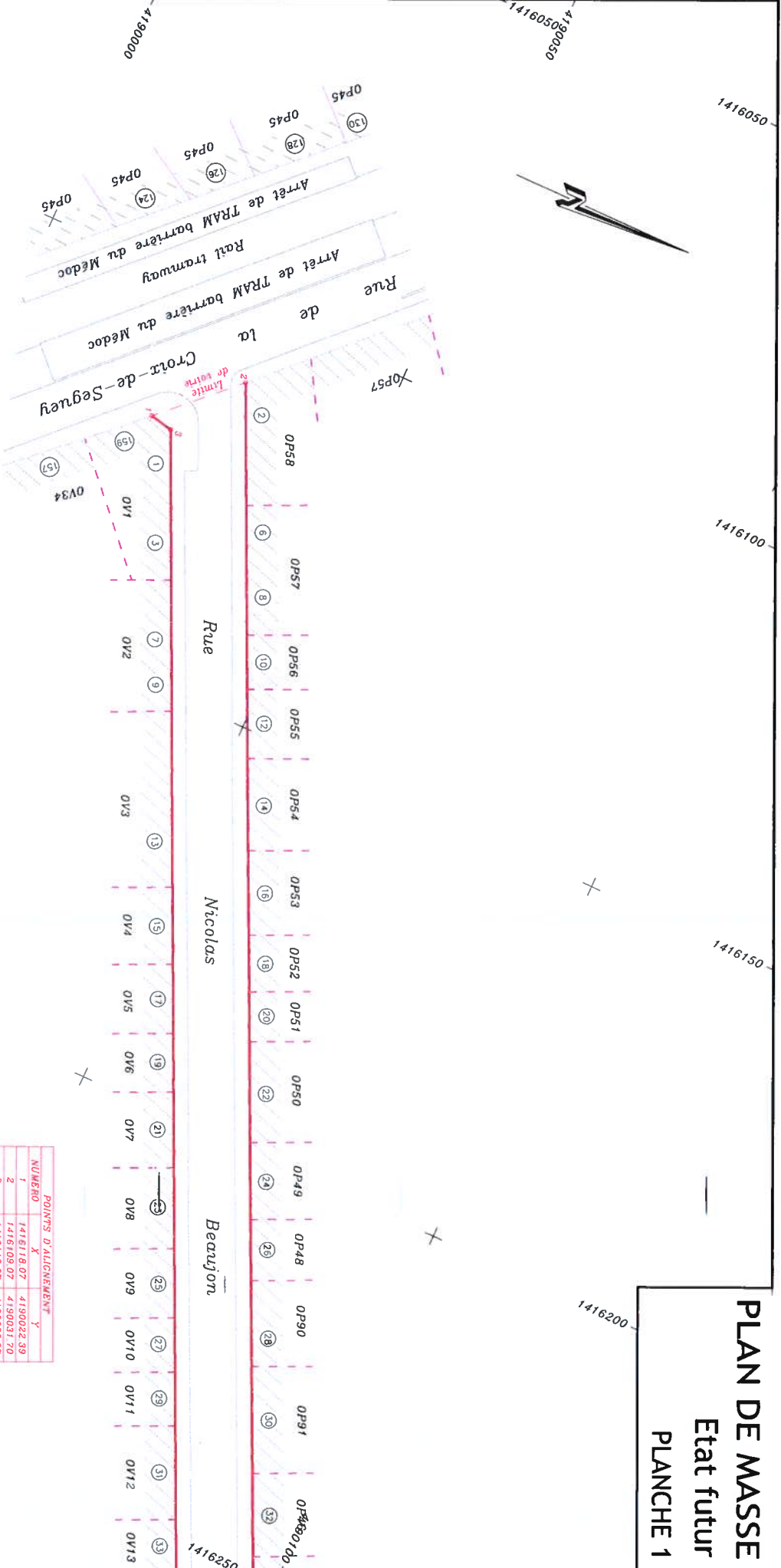


<b>NUMÉRO DE CLASSEMENT</b> 9513	<b>MODIFICATIONS</b>	<b>D.L.C.</b> PÉRIMÈTRE :	Dominic BRACKET
<b>DRESSÉ LE :</b> 14/04/2021 <b>PAR :</b> D.L.C.		<b>ADMISSION LE :</b> 14/04/2021 LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE SYLVAIN COSTEMALE	
<small>Service Topographie Service de Délimitation des Alignements Newbordeaux-metropole.fr</small>		<b>SERVICE DEMANDEUR :</b> MAYOR-CARACTA GARDIER C. MATHIEU de Blvd. André PROUSTEAU	
<small>FR : 05 56 99 84 84 - Paris 28172 Bordeaux Métropole Espace des Citoyens de Bordeaux</small>			

# PLAN DE MASSE

## Etat futur

### PLANCHE 1



**LEGENDE**

— Alignement à approuver

- - - Limite parcelle cadastrale

NUMERO	POINTS D'ALIGNEMENT	
	X	Y
1	1416178.07	4190022.39
2	1416109.07	4190031.70
3	1416178.67	4190025.37
4	1416253.56	4190103.28
5	1416253.89	4190087.77
6	1416254.55	4190106.03
7	1416259.46	4190095.07
8	1416272.57	4190112.96
9	1416278.39	4190099.21
10	1416279.07	4190110.48
11	1416279.26	4190099.62
12	1416353.83	4190145.10
13	1416279.21	4190099.77
14	1416356.29	4190152.50
15	1416283.23	4190101.62
16	1416283.31	4190101.49
17	1416307.95	4190112.90
19	1416335.21	4190125.44
21	1416346.42	4190130.72
23	1416346.45	4190130.66
25	1416353.97	4190138.83
27		

ECHELLE 1/500

1416100 1416150 1416200 1416250 4190000 4190050



